



## Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés (S.I. C.P.R.H.)

Département de la Seine-et-Marne

SYNDICAT INTERCOMMUNAL CPRH

### Nombre de membres :

En exercice : 68

Qui ont pris part à la délibération : 36

Dont pouvoirs : 10

Date de la convocation : 6 avril 2023

Date d'affichage : 18 avril 2023

**L'an deux mil vingt-trois, le 12 avril, à 19h05**, le Comité syndical du SYNDICAT INTERCOMMUNAL CPRH, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au SICPRH – Domaine de la Grange au Bois à la salle de restauration, conformément au statut en vigueur, après convocation légale, sous la présidence de **M. CHEVALIER Luc**. Le quorum n'étant pas atteint lors de la réunion du 6 avril 2023 suite à convocation faite le 31 mars 2023, une deuxième convocation a été faite le 6 avril, pour réunion le 12 avril 2023.

### Étaient présents : 29

Mme NGUYEN Khanh, Mme HAM Lavie, Mme BEERNAERT Aude, M. VOISIN Claude, Mme SOUBIE-LLADO Marie, Mme LEGROS-WATERSCHOOT Corinne, Mme LAFFORGUE Nicole, Mme BOISSOT Colette, M. MAURY Philippe, Mme SAUNIER Nicole, M. LASSAU Cédric, Mme HERBIN Hélène, Mme DESCROIX Patricia, M. CABARRUS Cécile, Mme VIARD Annie suppléante de M. FLEURY, M. GAUDEFROY Gérard, M. MACHADO Anthony, Mme LEHMANN Corinne, M. CURUTCHET François, M. ROBERT Claude, M. MONSCOURT Philippe, M. BEGUE Gérard, Mme COURTINE Elisabeth, M. CHEVALIER Luc, M. ROBIN-LEROY Francis, M. PILGRAIN Hervé, Mme GREGOIRE Natacha suppléante de Mme DE SA, M. VILLALBA-MOLERO Florent, M. COCHEZ Jean-Luc.

### Étaient absents excusés : 16

Mme LUCCHESI Elisabeth, Mme BORIES Régine, Mme MOKRI Pnina, Mme RIBAILLE Catherine, Mme RIOJA Virginia, M. RABASTE Brice, Mme TARTARE Martine, Mme DAGUERRE Martine, M. LASMIER Robert, Mme MAAH Monique, Mme MOKEDDEM Hanifa, Mme CLERC Marie, M. TEMPLIER Yvon, Mme ZAHLAOUI Chantal, Mme COURET Ghyslaine, Mme ROTOMBE Claudine.

### Étaient absents non excusés : 23

Mme RODRIGUES Fatima, Mme BOURGOGNE Sandrine, Mme TABAI Samia, Mme LECOLLE Sandrine, Mme DEVILLARD Joelle, M. DELAPORTE Norbert, M. CHOFFARDET Pierre, Mme TOMAS Elodie, M. VERAX Jérôme, M. FATIS Stéphane, M. LECLERE Nicolas, Mme SARR Mariétou, Mme JULIAN Patricia, Mme DESCOUX Marie-Agnès, Mme JODIN Isabelle, Mme GUILLOSSOU Carine, Mme RICHARDSON Esther, Mme LAMRI Khadidja, M. LEBON Fabien, Mme BRUNET Stéphanie, Mme BOCH Béatrice, M. DESFOUX Didier, M. TOUNSI Tony.

### Procurations : 10

Mme BORIES Régine en faveur de Mme NGUYEN Khanh, Mme MOKRI Pnina en faveur de Mme DESCROIX Patricia, M. RABASTE Brice en faveur de Mme BOISSOT Colette, Mme TARTARE Martine en faveur de M. VOISIN Claude, M. LASMIER Robert en faveur de M. CHEVALIER Luc, Mme MAAH Monique en faveur de Mme COURTINE Elisabeth, Mme MOKEDDEM Hanifa en faveur de M. GAUDEFROY Gérard, Mme CLERC Marie en faveur de M. MACHADO Anthony, Mme COURET Ghyslaine en faveur de M. MONSCOURT Philippe, Mme ROTOMBE Claudine en faveur de M. BEGUE Gérard.

**Secrétaire de séance :** Mme BOISSOT

# DELIBERATION N°SI-DEL-2023-4 : BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2023.

Accusé de réception en préfecture  
077-257702407-20230412-SI-DEL-2023-04-DE  
Date de télétransmission : 18/04/2023  
Date de réception préfecture : 18/04/2023

Le Comité syndical a pris connaissance le 13 décembre 2022 du Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023. Il est présenté ci-dessous, le projet de budget pour l'exercice 2023 avec reprise des résultats 2022. Celui-ci s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
Section de Fonctionnement	1 042 380,53 €	
Excédent reporté	675 408,65 €	
<b>Total section Fonctionnement</b>	<b>1 717 789,18 €</b>	<b>1 717 789,18 €</b>
Section d'Investissement	1 046 113,86 €	
Solde reporté	55 178,16	
<b>Total section Investissement</b>	<b>1 101 292,02 €</b>	<b>1 101 292,02 €</b>

## LE COMITE SYNDICAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Comité syndical du 13 décembre 2022, en particulier les orientations budgétaires relatives à la préparation du Budget primitif 2023,

CONSIDERANT la reprise des résultats 2022,

ENTENDU que le budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
Section de Fonctionnement	1 042 380,53 €	
Excédent reporté	675 408,65 €	
<b>Total section Fonctionnement</b>	<b>1 717 789,18 €</b>	<b>1 717 789,18 €</b>
Section d'Investissement	1 046 113,86 €	
Solde reporté	55 178,16	
<b>Total section Investissement</b>	<b>1 101 292,02 €</b>	<b>1 101 292,02 €</b>

VU l'avis favorable de la Commission des Finances le **23 mars 2023**,

VU l'avis favorable du Bureau le **29 mars 2023**,

VU le budget primitif 2023 proposé en annexe.

OUÏ Monsieur CHEVALIER, Rapporteur en Comité Syndical,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le Budget primitif 2023 par chapitre selon les équilibres visés ci-avant et conformément au document joint en annexe, avec reprise des résultats 2022.

VOTANTS : 36

POUR : 23

CONTRE : 9

ABSTENTION : 4

Ainsi fait et délibéré en séance du 12 avril 2023

Le Président  
Luc CHEVALIER

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.